

QUE M. Jean-Pierre Gariépy, réalisateur et scénariste, oeuvrant dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, soit nommé membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles à titre temporaire, en remplacement de M. Robert Favreau, jusqu'au 16 novembre 1997;

QUE monsieur Gariépy soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et édictées par le gouvernement conformément au décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

27835

Gouvernement du Québec

### **Décret 633-97, 13 mai 1997**

CONCERNANT la participation du Québec à la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes qui doit se tenir, du 19 au 21 mai 1997, à Montréal

ATTENDU QU'au Sommet de Cotonou de décembre 1995, le Québec s'est associé à la «Résolution sur la Société de l'information», adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, demandant la tenue, dès que possible, d'une conférence des ministres compétents;

ATTENDU QU'en application de la «Résolution sur la Société de l'information» les ministres francophones chargés des inforoutes se réunissent, à Montréal, du 19 au 21 mai 1997;

ATTENDU QUE, lors de la conférence de Montréal, les ministres francophones chargés des inforoutes seront notamment invités à adopter un plan d'action de la francophonie dans le domaine des inforoutes;

ATTENDU QUE, la contribution financière du gouvernement sera de un million de dollars pour la mise en oeuvre de ce plan d'action;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-21.1), toute délégation officielle du Québec à une

conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre responsable de l'Autoroute de l'information:

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit autorisée à dégager des crédits totalisant un million de dollars pour la mise en oeuvre du plan d'action de la francophonie dans le domaine des inforoutes;

QUE la ministre de la Culture et des Communications dirige la délégation du Québec à la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes qui doit se tenir, à Montréal, du 19 au 21 mai 1997;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Relations internationales, de:

Monsieur Michel Lucier, représentant personnel du premier ministre à la francophonie, délégué aux Affaires francophones et multilatérales, ministère des Relations internationales;

Madame Martine Tremblay, sous-ministre, ministère de la Culture et des Communications;

Monsieur Robert Thivierge, sous-ministre associé, secrétariat de l'Autoroute de l'information;

Monsieur Paul-André Boisclair, directeur général des Institutions francophones et multilatérales, ministère des Relations internationales;

Madame Diane Charland, directrice de la Francophonie, ministère des Relations internationales;

Monsieur Jean-Claude Guédon, conseiller scientifique auprès de la délégation québécoise, professeur à l'Université de Montréal;

Monsieur René Bouchard, attaché politique, cabinet de la ministre de la Culture et des Communications;

QUE la délégation québécoise ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec conformément au mandat qui lui est donné à cette fin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

27813